

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur et madame Défontaine, 16 janvier 1879

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (453r, 454r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur et madame Défontaine, 16 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49799>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 janvier 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Défontaine-Quest \[monsieur et madame\]](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

## Description

Résumé Godin attire l'attention de monsieur et madame Défontaine sur la conduite de leur fils dans les écoles du Familistère, bien que madame Défontaine soit employée dans l'enseignement. Il leur demande de faire preuve de fermeté à l'égard de leur fils, qui ne sait jamais ses leçons, et se montre indocile et insubordonné. Il leur rappelle qu'à la dernière réunion scolaire, il a été déclaré que la première condition pour obtenir une place à l'usine est de donner satisfaction aux maîtres et maîtresses.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Familistère](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 17/08/2025

---

Guise, Familiestore 16 Janvier 77

Monsieur et Madame Défontaine,

La direction des écoles juge nécessaire d'appeler votre attention sur la conduite de notre fils.

Je trouve la chose d'autant plus grave que Madame Défontaine étant employée dans l'enseignement, son fils devait être le dernier élève pouvant donner lieu à une mesure semblable.

Aussi compte-je, de votre part, sur une réprimande absolument appropriée de toute sévérité à l'égard de notre fils.

Cet enfant ne sait jamais ses leçons, c'est là un fait qui doit prendre fin et contre lequel nous pouvons assurément prendre des mesures efficaces.

Votre fils est insociable, inondoréma, il ne travaille pas, il joue constamment avec mille riens dont il nous appartient tout au moins de dégager ses poches.

Vous devez comprendre que ce sont surtout les enfants des personnes atta-

chés à l'enseignement qui doivent donner  
aux autres élèves le bon exemple.  
Notre fils est loin de remplir ce devoir.

Vous n'ignorerez pas cependant  
que au début de l'année scolaire, il a  
été déclaré à toutes les classes réunies  
que la première condition pour de-  
faire une place à l'usine à l'âge du  
travail, c'est de donner en classe sati-  
faction à ses maîtres et maîtresses  
par le travail et la conduite.

Je vous invite donc à ne pas  
perdre cela de vue et à user de toute  
votre autorité pour changer la ma-  
nière d'être de notre fils qui, si le  
répète, est moins excusable encore  
chez lui que chez tout autre.